

Permanences de Notaires sur rendez-vous

Ces permanences **gratuites** et **confidentielles** sont animées par des notaires volontaires désignés par la Chambre Départementale des Notaires.

Antibes

Antenne de Justice
80, deuxième av quartier
Nova Antipolis

04 92 19 75 40
1^{er} mercredi du mois
de 14h à 17h

Cannes

Antenne de Justice
2, rue de la verrerie

04 89 82 22 00
2^{ème} mercredi du mois
de 14h à 17h

Menton

Maison de Justice et du Droit
38, rue Henri Greville

04 93 78 03 57
3^{ème} mercredi du mois
de 9h à 12h

Nice

Maison du département
Nice-centre
6, avenue Max Gallo

04 89 04 32 90
2^{ème} mercredi du mois
de 14h à 17h

Nice

Palais de justice
1, place du Palais de justice

04 92 17 71 16
4^{ème} mercredi du mois
de 14h à 17h

Qu'est ce que l'accès au Droit ?

«L'accès au droit » signifie que chaque personne peut bénéficier gratuitement d'une information sur ses droits et devoirs et être en mesure de les faire valoir.

La politique d'accès au droit consiste à offrir, dans des lieux accessibles à tous, des services :

- d'**information** sur les droits et devoirs des personnes,
- d'**orientation** vers les structures chargées d'assurer ou de faciliter l'exercice des droits,
- d'**aide** à l'accomplissement des démarches nécessaires à l'exercice d'un droit ou l'exécution d'une obligation,
- d'**assistance** par un professionnel compétent au cours de procédures non juridictionnelles, devant certaines commissions ou devant certaines administrations,
- de **consultations juridiques** et d'assistance pour la rédaction ou la conclusion d'actes juridiques.

Permanences spécialisées

Relais d'accès au droit du bureau d'aide juridictionnelle

Il vous permettra d'analyser le bien-fondé de votre action en justice, et d'envisager éventuellement un autre moyen d'agir (conciliation, médiation).

Vous pourrez y obtenir une aide à la constitution et à la rédaction d'une demande d'aide juridictionnelle.

Uniquement sur Rendez-vous.

Nice

Palais de justice
1, place du Palais de justice

04 92 17 71 16
le mardi
de 14h à 17h

Grasse

Palais de justice
37, avenue Pierre Semard

04 92 17 71 16
le jeudi
de 14h à 17h

Les Délégués du Défenseur des Droits

Les Délégués du Défenseur des Droits accueillent, informent et orientent :

- Toute personne s'estimant victime d'une discrimination prohibée par la loi.
- Toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public.
- Un enfant qui invoque la protection de ses droits ou la défense de ses intérêts.
- Retrouvez toutes les informations concernant les Délégués du Défenseur des Droits sur : <http://www.defenseurdesdroits.fr>

Les Conciliateurs de justice

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trouver une issue amiable rapidement à un différend civil simple entre deux personnes physiques ou morales (troubles de voisinage, conflits entre un propriétaire et un locataire, créances impayées, malfaçons, difficultés à faire exécuter un contrat...).

➤ Retrouvez toutes les informations concernant les Conciliateurs de justice sur : <https://www.conciliateurs.fr/>

CDAD des Alpes Maritimes - Palais Rusca - 06357 NICE CEDEX 4

Téléphone 04 92 17 71 16

www.cdad-alpesmaritimes.justice.fr



INFORMATION
JURIDIQUE
GRATUITE
&
CONFIDENTIELLE



04 92 17 71 16

retrouvez-nous sur :

www.cdad-alpes-maritimes.justice.fr

<https://www.facebook.com/CDADdesAlpesMaritimes>

<http://www.justice.fr>

Permanences généralistes d'avocats

Une prise de rendez-vous préalable est impérative avant toute consultation

Ces permanences gratuites et confidentielles sont animées par des avocats volontaires, inscrits aux Barreaux de Nice et Grasse

Antibes	Antenne de justice 80 deuxième avenue quartier Nova Antipolis	04 92 19 75 40 vendredi de 14h à 16h
Beausoleil	Mairie bd de la République	04 93 41 71 71 mardi 16h à 18h 1 ^{er} et 3 ^{ème} mercredi de 10h à 12h
Breil sur Roya	Mairie place Biancheri	04 93 04 99 99 un mois sur deux 1 ^{er} jeudi de 10h à 13h
Cannes	Antenne de justice 2, rue de la verrerie	04 89 82 22 00 1 ^{er} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de 14h à 16h vendredi de 14h à 16h
Cagnes sur Mer	Maison des associations 7, rue de l'hôtel de Ville	04 92 02 57 40 vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h
Carros	Antenne de justice 15 bis, rue du Bosquet	04 93 08 82 42 lundi de 16h à 18h 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de 16h à 18h
Grasse	Palais de justice 37, avenue Pierre Semard	04 92 60 77 50 Lundi de 14h à 17h mardi de 14h à 17h jeudi de 9h à 12h
Menton	Maison de Justice et du Droit 38, rue Henri Greville	04 93 78 03 57 mardi 9h à 11h 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mercredi de 9h à 11h 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de 15h à 17h 3 ^{ème} vendredi de 10h à 12h
Nice	Palais de justice 1, place du Palais de justice	04 92 17 71 16 du lundi au vendredi sauf le mardi de 14h à 16h

Nice	Maison du département Nice-centre 6, avenue Max Gallo	04 89 04 32 90 2 ^{ème} vendredi de 14h à 16h
Nice	Service d'Information Sociale de Proximité 6, rue Tonduti de l'Escarène	04 97 13 27 46 2 ^{ème} jeudi de 14h à 16h
Nice	Espace soleil 53/55, bd Louis Braille	04 93 56 54 85 2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi de 16h à 18h
Nice	La semeuse « la ruche » 3, rue Trachel	04 93 82 40 42 mardi de 17h à 19h
Nice	Mairie annexe St Augustin 75, bd Paul Montel	04 93 18 52 00 vendredi de 10h à 12h
Nice	Maison départementale des seniors 144, bd de Cessole	04 89 04 51 25 3 ^{ème} mardi de 14h à 16h
Nice	Maison de Justice et du Droit 52, rue Anatole de Monzie	04 97 00 03 90 lundi mardi jeudi vendredi de 10h à 12h
Plan du Var	Maison du département 368, rte de la porte des alpes	04 89 04 51 25 3 ^{ème} vendredi de 10h à 13h
Puget Théniers	Foyer rural CEPAGE av Miss Pell	04 93 03 31 15 un mois sur deux 1 ^{er} vendredi de 10h à 13h
Roquebillière	Maison du département 30, av Corniglion Molinier	04 89 04 53 90 4 ^{ème} jeudi de 10h à 13h
Saint André de La Roche	Maison du département 2, rue du Ghet	04 89 04 30 80 3 ^{ème} jeudi de 14h30 à 16h30
Saint Vallier de Thiey	Maison du département 101, allée Charles Bonome	04 89 04 30 75 un mois sur deux 4 ^{ème} vendredi de 10h à 13h
St-Sauveur sur Tinée	Maison du département place de la mairie	04 89 04 36 10 un mois sur deux 2 ^{ème} jeudi de 10h à 12h30

Sospel	Mairie 5, bd 1 ^{ère} D.F.L.	04 93 04 33 00 un mois sur deux 2 ^{ème} jeudi de 10h à 13h
Valbonne	Antenne de justice 2, place des amoureux	04 92 19 76 10 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de 14h à 16h
Vallauris	Antenne de justice 6, bd du Dr.Ugo	04 92 19 76 20 mardi de 14h à 16h 4 ^{ème} jeudi de 14h à 16h
Vence	Mairie place Georges Clémenceau	04 93 58 41 00 lundi de 14h à 16h

Permanences spécialisées en droit du travail

Une prise de rendez-vous préalable est impérative avant toute consultation

Permanences juridiques gratuites et confidentielles animées par des avocats volontaires, membre de l'association des Avocats Praticiens en Droit Social des Alpes Maritimes (A.A.P.D.S.)

Antibes	Antenne de justice 80, deuxième av Quartier Nova Antipolis	04 92 19 75 40 3 ^{ème} mercredi du mois 14h à 16h 4 ^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h
Cannes	Antenne de justice 2, rue de la verrerie	04 89 82 22 00 1 ^{er} vendredi du mois de 9h à 12h
Carros	Antenne de justice 15 bis, rue du bosquet	04 93 08 82 42 3 ^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h
Menton	Maison de Justice et du Droit 38, rue Henri Greville	04 93 78 03 57 3 ^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h
Nice	Maison du département Nice-centre 6, avenue Max Gallo	04 89 04 32 90 1 ^{er} vendredi du mois de 9h à 12h
Nice	Maison de Justice et du Droit 52, rue Anatole de Monzie	04 97 00 03 90 2 ^{ème} vendredi du mois de 9h30 à 12h30
Nice	Mairie annexe le Ray place fontaine du temple	04 92 07 85 60 3 ^{ème} vendredi du mois de 13h30 à 16h30
Nice	Palais de justice place du Palais de Justice	04 92 17 71 16 4 ^{ème} vendredi du mois de 10h30 à 13h30
Valbonne	Antenne de justice 2, place des amoureux	04 92 19 76 10 1 ^{er} vendredi du mois de 14h à 16h
Vallauris	Antenne de justice 6, bd du Dr Ugo	04 92 19 76 20 1 ^{er} Jeudi du mois de 10h à 12h